

iShares ESG Canadian Short Term Bond Index ETF (XSTB)

Ce document contient des renseignements essentiels sur le iShares ESG Canadian Short Term Bond Index ETF. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (« FNB »). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec BlackRock Asset Management Canada Limited (« BlackRock ») au 1 866 474-2737 ou à l'adresse isharescanada_inquiries@blackrock.com ou visitez le www.blackrock.com/ca.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB	4 mars 2019
Valeur totale au 31 janvier 2019*	s. o.
Ratio des frais de gestion (RFG)‡	s. o.
Gestionnaire du fonds	BlackRock
Gestionnaire de portefeuille	BlackRock
Sous-conseiller	BlackRock Institutional Trust Company, N.A.
Distributions	Mensuelles

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 31 janvier 2019)

Symbole boursier	XSTB
Bourse	Bourse de Toronto
Monnaie	Dollars canadiens
Volume quotidien moyen*	s. o.
Nombre de jours de négociation*	s. o.

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 31 janvier 2019)*

Cours du marché	s. o.
Valeur liquidative	s. o.
Écart acheteur-vendeur moyen	s. o.

* L'information n'est pas encore disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

‡ Le RFG n'est pas encore disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Dans quoi le FNB investit-il?

Le FNB vise à procurer un revenu en reproduisant, dans la mesure du possible, le rendement, déduction faite des frais, d'un indice axé sur l'éthique environnementale et sociale et la gouvernance choisi au gré de BlackRock. L'indice axé sur l'éthique environnementale et sociale et la gouvernance mettra généralement sur les émetteurs qui affichent des qualités en matière d'éthique environnementale et sociale et de gouvernance, relevés par un fournisseur d'indices, et qui sont sélectionnés parmi les sociétés dont les titres figurent au sein de son indice mère de référence. L'indice axé sur l'éthique environnementale et sociale et la gouvernance actuel du FNB est l'indice Bloomberg Barclays MSCI 1-5 Year Canadian Aggregate ESG Focus Index (l'« indice »). L'indice est un indice de titres à revenu fixe optimisé qui est conçu pour reproduire le rendement des obligations canadiennes de qualité assorties d'échéance allant de 1 à 5 ans (déterminées par Bloomberg Barclays Capital Inc.) en mettant l'accent sur les obligations d'émetteurs qui sont généralement évalués en fonction de pratiques avantageuses en matière d'éthique environnementale et sociale et de gouvernance (déterminées par MSCI ESG Research LLC) et qui présentent des caractéristiques de risque et de rendement similaires à celles de son indice mère, soit l'indice Bloomberg Barclays 1-5 Year Canada Aggregate Bond Index.

Dans les conditions normales du marché, le FNB investira principalement dans des titres à revenu fixe canadiens.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 31 janvier 2019. Ces placements changeront.

Dix principaux placements (31 janvier 2019)

L'information n'est pas encore disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Répartition des placements (31 janvier 2019)

L'information n'est pas encore disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup au fil du temps. Ces FNB ont habituellement une possibilité accrue de perdre de l'argent mais d'avoir un rendement élevé. Les FNB peu volatils ont tendance à produire des rendements habituellement faibles qui varient moins au fil du temps. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

BlackRock estime que la volatilité de ce FNB est « faible ».

Puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation de BlackRock. En règle générale, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique relative aux risques dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

Les FNB n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique vous indique le rendement des parts du FNB, calculé en utilisant la valeur liquidative du FNB. Toutefois, cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Rendements annuels

Cette rubrique présente le rendement des parts du FNB au cours des dernières années civiles. Toutefois, cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette rubrique présente le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur trois mois. Toutefois, cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Rendement moyen

Cette rubrique présente la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement fictif de 1 000 \$ dans des parts du FNB. Toutefois, cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

COURS DU MARCHÉ

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée l'« **écart acheteur-vendeur** ».
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

À qui le FNB est-il destiné?

Les investisseurs qui :

- visent à tirer un revenu mensuel constant;
- prévoient détenir le placement de court à moyen terme;
- cherchent à investir dans un portefeuille très diversifié d'obligations à court terme de gouvernements et de sociétés du Canada qui sont pondérées selon une exposition à des facteurs de qualité en matière d'éthique environnementale et sociale et de gouvernance.

VALEUR LIQUIDATIVE

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans le présent document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coût-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Les frais du FNB sont composés des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels correspondent à 0,18 % de la valeur du FNB. Puisque le FNB est nouveau, les frais d'exploitation et les frais d'opérations ne sont pas encore disponibles.

Commissions de suivi

La commission de suivi est une commission continue versée tant que vous détenez des titres du FNB. Cette commission couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec BlackRock ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée
161 Bay Street, Suite 2500
Toronto (Ontario) M5J 2S1

Téléphone : 416 643-4000
Sans frais : 1 866 474-2737
Courriel : isharescanada_inquiries@blackrock.com
Site Web : www.blackrock.com/ca